

Mardi 30 novembre 2010



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 11

ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

M^{me} MITCHELSON

(N° 200) — *Loi modifiant la Loi sur les services à l'enfant et à la famille/The Child and Family Services Amendment Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 201) — *Loi sur la protection des renseignements personnels et la prévention du vol d'identité/The Personal Information Protection and Identity Theft Prevention Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur l'examen public des activités des corporations de la Couronne et l'obligation redditionnelle de celles-ci/The Crown Corporations Public Review and Accountability Amendment Act*

M^{me} TAILLIEU

(N° 203) — *Loi sur la responsabilité et la transparence en matière réglementaire/The Regulatory Accountability and Transparency Act*

M^{me} SELBY

(N° 204) — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act*

PROPOSITIONS

M. SARAN — Nombre limite d'immigrants permis par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des candidats du Manitoba

1. Attendu :

que le Programme des candidats du Manitoba est l'un des plus fructueux au Canada et qu'il jouit d'un appui au sein des dirigeants du monde des affaires et des syndicats ainsi que des communautés;

que les candidats provinciaux qui s'installent au Manitoba contribuent à la croissance de la province, y atténuent la pénurie de main-d'œuvre qualifiée et y apportent une contribution culturelle et sociale;

qu'à leur arrivée, les immigrants qui s'établissent au Manitoba sont susceptibles de gagner plus d'argent que ceux qui font partie de la catégorie de l'immigration économique du fédéral et qu'ils tendent à rester plus longtemps dans la province à long terme;

que le taux de rétention des candidats provinciaux qui se sont installés au Manitoba entre les années 2000 et 2006 était de 80 pour cent supérieur à celui des travailleurs qualifiés et des réfugiés du fédéral;

que 31 pour cent des candidats provinciaux qui sont venus s'installer au Manitoba en 2009 ont contribué à l'essor des communautés situées à l'extérieur de Winnipeg et à la vitalité de nos régions, lesquelles sont de plus en plus diversifiées;

que le Manitoba est chef de file dans le domaine de la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger et que le financement consacré aux services d'établissement et à la formation linguistique a sextuplé depuis l'année 2000;

que le Manitoba a mis au point un modèle de renommée nationale visant le recrutement éthique et la rétention des travailleurs temporaires étrangers à l'aide de la nouvelle *Loi sur le recrutement et la protection des travailleurs*, laquelle protège les travailleurs étrangers des agents de recrutement non réglementés, des frais de recrutement imposés illégalement ainsi que de l'exploitation en milieu de travail et aide les employeurs à trouver des travailleurs éventuels;

que les autres provinces estiment que le Programme des candidats du Manitoba est un programme modèle et un chef de file à l'échelle nationale,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à reconnaître l'excellence du Programme des candidats du Manitoba et à envisager de permettre à la province d'admettre, en 2010, les 5 600 candidats qu'elle est tout à fait en mesure d'accueillir;

que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement fédéral à envisager d'abolir la limite de candidats provinciaux que le Manitoba peut admettre afin de lui permettre d'atteindre son objectif et d'accueillir 20 000 nouveaux immigrants annuellement, ce qui est indispensable à sa croissance économique à long terme.

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 6) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N^o 11) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement du territoire/The Planning Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N^o 12) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les conducteurs et les véhicules/The Highway Traffic Amendment and Drivers and Vehicles Amendment Act*

PÉTITIONS

M. BOROTSIK

M^{me} MITCHELSON

M^{me} ROWAT

M. FAURSCHOU

M. BRIESE

M. GOERTZEN

M. PEDERSEN

M^{me} DRIEDGER

M^{me} TAILLIEU

M. GRAYDON

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

GRIEFS

ORDRE DU JOUR (SUITE)

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

DEUXIÈME LECTURE

M. le ministre SWAN

(N° 2) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (cadets auxiliaires du Service de police de Winnipeg)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Winnipeg Police Service Auxiliary Cadets)*

M. le ministre SWAN

(N° 3) — *Loi modifiant la Déclaration des droits des victimes (refus de versement d'indemnités aux auteurs d'infractions et autres modifications)/The Victims' Bill of Rights Amendment Act (Denying Compensation to Offenders and Other Amendments)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre HOWARD

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur les jours fériés dans le commerce de détail/The Retail Businesses Holiday Closing Amendment Act*

M. le ministre LEMIEUX

(N° 5) — *Loi modifiant la Charte de la ville de Winnipeg (désignations de biens historiques)/The City of Winnipeg Charter Amendment Act (Historic Property Designations)*

M. le ministre BLAIKIE

(N° 7) — *Loi modifiant la Loi sur la protection des ours polaires (Centre international de conservation des ours polaires)/The Polar Bear Protection Amendment Act (International Polar Bear Conservation Centre)*

(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. le ministre SWAN

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'aide juridique du Manitoba/The Legal Aid Manitoba Amendment Act*

M. le ministre SWAN

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur les poursuites sommaires/The Summary Convictions Amendment Act*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M^{me} la ministre HOWARD

(N^o 10) — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi (congés relatifs aux cérémonies de citoyenneté)/The Employment Standards Code Amendment Act (Leave for Citizenship Ceremonies)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MERCREDI

M^{me} DRIEDGER

(N^o 205) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*

QUESTIONS ÉCRITES

M^{me} DRIEDGER

22. Des 680 lits en foyer de soins personnels qui devaient être éliminés avant la fin de 2009 dans le cadre de la stratégie provinciale pour le vieillissement chez soi, la ministre de la Santé peut-elle nous indiquer combien l'ont été?
 23. La ministre de la Santé peut-elle nous indiquer le nombre de lits de soins intensifs qui ont été éliminés au cours de la dernière décennie?
 24. Des 100 lits que le NPD avait promis de créer aux élections de 1999, la ministre de la Santé peut-elle nous indiquer combien l'ont été et où ils se trouvent?
-